

# SOUTENONS NOS POMPIERS !



**Saluons leur dévouement, leur courage et leur service.**

**N'OUBLIONS PAS QUE NOUS AVONS BESOIN DES POMPIERS ET QU'ILS ONT BESOIN DE NOUS :**

**CI-DESSOUS, UN MESSAGE DE JULIEN COULANGES,**

**CHEF DE CENTRE DU CPI DE ISDES /VANNES SUR COSSON :**



« Je commencerai ce petit message par me présenter Julien COULANGES, chef de Centre du CPI de Isdes/Vannes sur Cosson depuis le 23 novembre 2013. **Nous recherchons des sapeurs-pompiers volontaires (SPV).**

**Vous résidez à proximité du centre de première intervention de Isdes/Vannes sur Cosson, vous êtes motivé, vous souhaitez rejoindre nos rangs, alors prenez contact par mail : [julien.coulanges@sdis45.fr](mailto:julien.coulanges@sdis45.fr)**

Les conditions nécessaires pour devenir pompier volontaire sont les suivantes : être âgé d'au moins 16 ans, répondre à des critères d'aptitude physique, mesurer plus de 1,60 mètre et avoir une bonne acuité visuelle, jouir de ses droits civiques et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation. **Cette année nous remercions une jeune Isdoise, Mylène Clémenceau, qui a rejoint notre équipe en tant que pompier volontaire.**

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des citoyens qui, tout en exerçant une activité professionnelle, ont choisi de se mettre au service de la collectivité. En marge de leur profession, de leurs études, de leur vie familiale, ils se rendent disponibles sur des périodes pendant lesquelles ils peuvent être appelés de jour comme de nuit pour porter secours ou éteindre un incendie.

Etre pompier est « un métier à risque, mais toute la formation que nous vous donnerons est justement faite pour éviter ce risque, quel que soit l'âge ».

Une formation initiale vous sera dispensée sur une période allant d'une à trois années. Elle abordera différents aspects dont le secourisme, la lutte contre les incendies, les opérations diverses et la culture administrative. Cette formation initiale correspondra à une période probatoire. Le contrat d'engagement, quant à lui, de cinq ans reconductibles de manière tacite. L'indemnisation des activités des sapeurs-pompiers volontaires s'effectue par la perception de vacations horaires.

Je finirai par ce petit message de prévention : **« ne laissez pas la vie de ceux que vous aimez partir en fumée, équipez votre habitation d'un détecteur avertisseur autonome de fumées. »**

Je tiens à remercier tous les habitants d'Isdes pour l'accueil et la générosité dont vous faites preuve lors de notre passage pour les calendriers.

Je vous souhaite à tous mes vœux de santé, bonheur et réussite pour 2016.

Sergent Chef JULIEN COULANGES  
Chef de centre d'Isdes-Vannes sur Cosson